

PROVINCE RUANDA URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

+ + + + +

N° 304/suc.1

Kigali, le 17 janvier 1930

N° 304. Sme

annexes et M.P.

Monsieur le Délégué,

g 2 / 1
l 65
M. 111

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements concernant les successions de travailleurs indigènes décédés au service de l'Union Minière du Haut Katanga.

Veuillez trouver ci-joints les livrets, certificats de décès et mandats postaux des défunt.

L'actif des successions est à prendre en recettes immédiatement; les dépenses seront portées ~~en tout premier~~ à mesure des liquidations, ~~en tout premier~~

N° succès.	Nom	Commune	Chambre	territoire	montant	Indemnité suc de déc
228	Nyamahiri	Kigari	Semutwa	Astrida	7.75	néant
229	Kavubyi	Rwaza	Kyitatiri	Ruhengeri	513.75	+ 200
230	Sendgeuya	Muzenga	Kayondo	Astrida	447.40	+ 200
231	Nungoouleari	Limanganwe	id;	Nyanza	42.75	+ 200
232	Gapyizi	Bgerumvura	Nturo	Nyanza	69.50	+ 200
233	Rukiramakiba	Nyabikenge	Rugambarara	Astrida	55. -	+ 200

Pour le président du Ruanda en route,
Le Commissaire de District adjoint,
L.Borgers,



A Monsieur le Délégué à